

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DAC 614 Subventions (17.000 euros) à 2 associations au titre du soutien au cinéma expérimental et différent.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations Lightcone et Collectif Jeune Cinéma ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Lightcone, 41 bis Quai de la Loire (19e). 35641-2019-04600

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 7.000 euros est attribuée à l'association Collectif Jeune Cinéma, 14 Passage de l'industrie (10e). 17276-2019-03572

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 17.000 euros sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO